

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA FACULTE
DES SCIENCES ET INGÉNIERIE
SEANCE DU 5 JUILLET 2018**

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018

Le conseil de la faculté approuve le PV de la séance du 29 mars 2018 par 34 voix pour et 1 abstention.

Le document est annexé au présent relevé.

2. AVIS SUR LA CREATION D'UN CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PEDAGOGIE ET SUPPORT A L'EXPERIMENTATION (CAPSULE) EN REMPLACEMENT DU SERVICE GENERAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (SGTICE)

Le conseil de la faculté se prononce en faveur de la création d'un Centre d'Accompagnement pour la Pédagogie et Support à l'Expérimentation (CAPSULE) en remplacement du Service Général des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (SGTICE) par 26 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions et 1 refus de vote.

3. AVIS SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE DE POLYTECH SORBONNE

Le conseil de la faculté se prononce en faveur du calendrier universitaire de Polytech Sorbonne à l'unanimité.

Stéphane REGNIER

Vice-doyen Ressources et Moyens



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

SÉANCE DU 29 MARS 2018

MEMBRES PRESENTS

- Collège A

Ensemble vers notre nouvelle université

Jean-Marie CHESNEAUX

Nous sommes l'Université

Roger GUERIN, Annie LEMARCHAND

Réunis pour Sorbonne Université

Corinne AUBERT, Denis COTE, Frédéric KLOPP (arrivé à 10h45), Bertrand MEYER, Frédérique PERONNET, Stéphane REGNIER, Vanda LUENGO, Khadija ZEGOUAGH

- Collège B

Ensemble vers notre nouvelle université

Agnès BEE, Marco DA COSTA

Nous sommes l'Université

Cécile BRAUNSTEIN, Quentin GLORIEUX, Farouk VALLETTE, Anne WOISARD

Réunis pour Sorbonne Université

Stéphanie BERTRAND, Stéphanie BONNEAU, David IZIDORE, Jean-Michel SIAUGUE

- Collège T

Ensemble vers notre nouvelle université

Pierre-Yves CANTO (arrivé à 9h50)

Nous sommes l'Université

Chloé HAMEL-DELLENBACH

Réunis pour Sorbonne Université

Armelle DE TORCY

CGT

Dominique CAILLARD, Yves MATHIEU

- **Collège U :**

Bouge ta Fac avec l'Agep et tes assos

Anaïs FONDET, Félix GREZAUD, Jean-Luc SHAKOBE

Alliance Solidaire et Déchainée

Anthony GIUNTA

- **Collège D**

Nous sommes l'Université

Léon MASUREL

Doc'up pour la diversité de la recherche

Domitille LE CORNEC

- **Personnalités extérieures**

Claude LE BRIS, Marc STEHLE, Stéphanie THIEBAULT

- **Invités**

Myriam CHRISTIEN, Laurent BUISSON, Morgane BOURGEOIS

MEMBRES REPRESENTES

- **Collège A**

Ensemble vers notre nouvelle université

Emmanuèle MOUCHEL-VIELH représentée par Marco DA COSTA

Réunis pour Sorbonne Université

Frédéric KLOPP représenté jusqu'à 10h45 par Stéphane REGNIER

- **Collège B**

Réunis pour Sorbonne Université

David SIAUSSAT représenté par Stéphanie BERTRAND, Fanny VILLERS représentée par David IZIDORE

- **Personnalités extérieures**

Isabelle BROCHARD représentée par Jean-Marie CHESNEAUX

ORDRE DU JOUR :

La séance est ouverte à 9 heures 35 et présidée par la Doyenne.

La Doyenne annonce la démission de M. ERYEH-FORT de ses fonctions de membre titulaire du conseil et son remplacement par M. GIUNTA, en sa qualité de suppléant.

La Doyenne informe les membres du conseil que Mme BOURGEOIS, en tant que vice-doyenne étudiante, a été invitée à ce conseil. Elle souhaite qu'elle soit une invitée permanente ou régulière lorsque les sujets concernant les formations sont évoqués.

Il est fait état du quorum et des procurations. La Doyenne procède au rappel de l'ordre du jour et ajoute que les questions diverses seront systématiquement traitées à l'issue de l'examen de tous les points de l'ordre du jour, par ordre d'arrivée auprès de la direction générale.

- **Approbation des procès-verbaux des conseils de la faculté des sciences et ingénierie**

- 1. Approbation du PV de la séance du 18.01.2018**

M. GUERIN propose de faire systématiquement apparaître l'état des procurations sur le PV en prenant pour exemple son arrivée tardive lors du dernier conseil, ainsi que le départ prématuré d'un membre de Nous Sommes l'Université, qui n'apparaissent pas dans le compte rendu.

Le conseil de la faculté approuve le PV de la séance du 18 janvier 2018 par 33 voix pour, 1 refus de vote, 2 abstentions.

- **Vie institutionnelle de la faculté**

- 2. Projet d'établissement 2019-2023 : présentation du projet**

La Doyenne présente le processus d'élaboration du projet d'établissement 2019-2023, auquel la faculté des sciences et ingénierie a activement participé, et invite M. BUISSON à présenter ce projet.

M. BUISSON développe les étapes qui ont permis de constituer ce projet. D'une part, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) a demandé aux universités fondatrices Pierre et Marie Curie et Paris Sorbonne, ainsi qu'à l'association Sorbonne Universités d'établir des rapports d'auto-évaluation, qui ont été déposés en septembre 2017 au HCERES.

D'autre part, à la suite de la fusion au 1^{er} janvier 2018, un comité de pilotage a été mis en place avec des ateliers ouverts à l'ensemble de la communauté Sorbonne Université. A la fin du mois de janvier, un comité d'orientation stratégique composé essentiellement d'enseignant-chercheurs du monde académique est venu conseiller l'université et ses instances. La réunion du comité de pilotage, du comité d'orientation stratégique et l'exploitation des ateliers a permis de produire une première version du projet d'établissement, déposée au mois de février 2018. Cette première version a fait l'objet d'une présentation et d'amendements de la part de l'équipe présidentielle et des décanats des trois facultés.

Le projet d'établissement est donc en phase d'adoption et a été présenté aux différentes instances facultaires. Il doit être déposé auprès du HCERES le 15 avril 2018.

L'étape suivante sera la rencontre, du 4 au 7 juin 2018, du Comité de visite mis en place par le HCERES, présidé par Michael HENGARTNER (président de l'université de Zurich).

M. BUISSON précise qu'entre la mi-octobre et la mi-novembre, le HCERES et l'université vont échanger pour préparer la négociation avec l'Etat en vue de la signature du contrat d'établissement.

M. BUISSON précise ensuite la composition du comité de pilotage mis en place auprès de Sorbonne Université et détaille les priorités stratégiques retenues qui se déclinent dans trois secteurs : celui de la communauté universitaire de Sorbonne Université, celui de la société avec laquelle l'université interagit et enfin celui du monde académique français et international.

M. CHESNEAUX souhaite souligner que de nombreux enjeux liés à l'immobilier vont se jouer dans les années à venir. Il remarque que ce projet ne fait pas état de l'urgence absolue de la modernisation de l'administration, au-delà des outils numériques. La modernisation de l'administration est primordiale pour atteindre nos objectifs stratégiques et améliorer la qualité de vie au travail du personnel.

En réponse à M. CHESNEAUX, M. BUISSON indique que le projet d'établissement est un outil stratégique. Il confirme que le système d'information et les procédures sont à améliorer.

M. VALLETTE interpelle M. BUISSON à propos d'une phrase contenue dans le projet précisant que « la mission de formation de Sorbonne Université consiste à accueillir et faire réussir les étudiants les plus talentueux ou les plus motivés, quels que soient leur expérience, leur parcours, leur genre, leur origine sociale ou géographique et leurs handicaps éventuels [...] ». Selon lui, l'université a vocation à accueillir les étudiants motivés, qu'ils soient talentueux ou non.

M. BUISSON partage l'avis de M. VALLETTE et ajoute que la diversité des étudiants s'étend également à leur âge, l'université n'ayant pas exclusivement vocation à accueillir de jeunes étudiants.

Mme WOISARD s'interroge sur la diversité des âges au vu de la suppression des « sections travailleurs » L1 et L2.

M. BUISSON rappelle que la diversification des étudiants est un des objectifs de l'université, dans la perspective de répondre aux attentes des entreprises et aux demandeurs d'emplois.

M. GLORIEUX demande une explication sur une partie du projet : « Le cadre de la fonction publique sera strictement respecté et l'université tirera parti des souplesses et des marges de gestion dont bénéficient de longue date les autres secteurs de l'administration en France. L'université demandera à aller plus loin dans l'autonomie de gestion de ses personnels académiques et osera l'expérimentation à travers de nouvelles procédures qui n'existent pas encore dans la réglementation française et lui donneront les moyens de ses ambitions. ».

M. BUISSON rappelle que la loi offre la possibilité de faire des expérimentations dans un cadre extrêmement contrôlé. L'université a la possibilité de demander, pour une durée déterminée, de sortir du cadre réglementaire et doit rendre compte du résultat de l'expérimentation. Il prend pour exemple le télé-travail ou la valorisation des expériences professionnelles.

En réponse à M. MATHIEU qui s'inquiète du retard sur la mise en place du télé-travail, M. BUISSON informe que la gestion du télé-travail doit se négocier avec les organisations syndicales et s'organiser.

Mme CAILLARD s'interroge sur l'absence du sujet de la communication interne et externe, qui a pourtant été développé lors des ateliers. D'autre part, elle considère que l'université doit davantage communiquer sur sa création.

M. BUISSON répond que le projet développe à plusieurs reprises les relations avec les entreprises. Le dernier objectif « installer Sorbonne Université et affirmer son identité » traite des capacités de communication de l'université. Pour améliorer la communication de l'université, des plans de communication doivent être établis en ciblant des partenaires (entreprises, collectivités territoriales, associations).

M. CANTO souhaite avoir des précisions sur le point concernant l'augmentation de l'intégration des organismes de recherche et la délégation globale de gestion. Il se demande si les UMR vont être gérées par l'université ou les organismes de recherche.

M. MEYER répond que l'université travaille beaucoup avec le CNRS et que la délégation globale de recherche est une bonne chose. Cette pratique permet de simplifier les systèmes de gestion, tout en augmentant nos relations pour suivre les unités.

Pour compléter la réponse de M. MEYER, M. BUISSON ajoute que les documents financiers consolidés devraient intégrer l'ensemble des apports (personnel, locaux) des organismes de recherche aux UMR.

- **Formation et vie étudiante**

3. Campagne d'évaluation des formations par HCERES (vague D) : avis sur le projet champ de formation « sciences et ingénierie »

M. COTE présente les documents. Ils consistent à présenter au HCERES les formations que nous souhaitons offrir dans les cinq années à venir (Licences, Licences Pro et Masters).

Il rappelle que la mise en place du système de l'accréditation permet à l'université d'être maître de sa formation et de n'être contrôlée qu'a posteriori. Ce qui signifie que les parcours types ne sont ici mentionnés qu'à titre informatif.

M. COTE commente les documents en expliquant notamment que les formations de la faculté sont imbriquées dans un dispositif majeure et mineure en L1, L2 et L3. Le champ de formation de la faculté est constitué par les UFR disciplinaires, les différentes composantes dont la vocation est l'enseignement, les stations marines et le Service Générale de la Formation Initiale (SGFI). Les départements de formation gèrent des mentions avec une unité pédagogique, budgétaire et de ressources humaines.

Il explique que le pilotage stratégique du champ de formation permet de préciser de quelle façon cette structuration en départements fait vivre les formations, notamment au travers des moyens obtenus par Sorbonne Université via l'IDEX. Il précise également dans quelles mesures les moyens de Sorbonne Université permettent de développer des formations nouvelles en interne, ou avec des partenaires extérieurs.

D'autre part, il y a un pilotage au niveau des UFR et des départements. Les formations sont soutenues par la Direction de la Formation et de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante (DFIPVE) ainsi que la Direction des Relations Internationales (DRI). Le pilotage s'effectue à l'échelle de l'ensemble de la faculté, et est ensuite décliné au niveau des départements.

Il précise que les ambitions se poursuivent pour transformer la Licence, notamment en accompagnant les étudiants de L1 (plus d'informatique, des mathématiques pour tous). La faculté tend vers l'optimisation de la visibilité de l'offre de formation en termes de contenu, de la clarification des partenariats, du développement des formations en apprentissage, de l'évolution des formations en anglais, de la valorisation des parcours mono-disciplinaires renforcés, de la création de nouvelles combinaisons majeures mineures et doubles majeures ainsi que des formations couvrant plusieurs champs.

Un centre d'innovation pédagogique est en cours de création qui regroupera les services existants de production de ressources numériques, ainsi que toutes les activités d'innovation pédagogique et de recherche dans ce domaine en fédérant les initiatives et les formations. D'autre part, cette structure coordonnera les enseignements à distance.

En réponse à M. GIUNTA, M. COTE explique que la faculté souhaite proposer un effectif limité (50 à 60 étudiants) pour une année de consolidation L0. Aujourd'hui, la manière de sélectionner les candidats de Parcoursup n'est pas adaptée à la L0.

M. GUERIN regrette que la liste des licences professionnelles ne soit pas dans les documents. D'autre part, il demande pourquoi la licence « métiers de l'électronique, microélectronique, optronique » porte des noms différents dans les documents.

M. COTE répond qu'au vu des délais, il n'a pas eu le temps d'intégrer la partie sur les licences professionnelles mais indique qu'elle est disponible. D'autre part, il souhaite ajouter des paragraphes sur les mineures métiers. Le titre de la licence « métiers de l'électronique, microélectronique, optronique » sera modifié.

M. GUERIN s'inquiète du fait que certaines mineures métiers soient centrées sur la région parisienne. Concernant les formations trans-universitaires, il est étonné que la mineure environnement soit fermée aux étudiants de la faculté des lettres. De plus, il indique que dans les fiches synthétiques, les volumes horaires des formations et les effectifs attendus manquent de clarté.

M. COTE répond que les chiffres ont été obtenus par un travail de mise en cohérence. Les effectifs et les heures présentes sont données sur une année. La manière de compter les heures d'enseignement sera discutée prochainement. Concernant les mineures métiers, les discussions sont en cours avec les CFA partenaires.

M. SIAUGUE alerte sur l'avenir des licences professionnelles de l'université. Les IUT pourront délivrer des diplômes équivalents aux licences professionnelles. Le public majoritaire des licences professionnelles de l'université provenant des IUT, l'université doit renforcer sa communication auprès des étudiants de L2.

En réponse à M. VALLETTE qui s'inquiète de la disparition de la monodisciplinarité, M. COTE répond que la monodisciplinarité est le diplôme de référence. Pour répondre aux questionnements de M. DA COSTA, il ajoute que la majeure détermine l'accès à un master.

M. IZIDORE informe les membres du conseil que la faculté va bientôt obtenir les chiffres concernant les choix d'orientation des étudiants. Il souligne que la pluridisciplinarité plébiscitée par les étudiants permet de s'orienter de manière progressive.

Mme BEE souhaite que soit ajouté dans le dispositif d'accompagnement en M1 qu'il s'appuie sur le Service d'Orientation et d'Insertion (SOI) et que soit précisé « enseignants-chercheurs et enseignants ».

Mme FONDET souhaite savoir pourquoi les étudiants n'ont pas été consultés sur le projet du champ de formation. Mme BOURGEOIS regrette que la communication avant le conseil n'ait pas été plus large.

M. COTE répond que les élus étudiants ont été associés au groupe de travail « L0 » et « recrutement en L1 ». S'agissant des maquettes et la définition scientifique, l'usage est d'effectuer ce travail dans la communauté scientifique. M. IZIDORE ajoute que les enjeux politiques ne se jouent pas lors des réunions techniques.

M. CHESNEAUX considère que les effectifs attendus sont exagérés. Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir accès aux critères de soutenabilité. En complément de l'intervention de M. VALLETTE, il répète que la majeure mineure ne doit pas devenir un dogme mais que l'enjeu est d'articuler les majeures mineures avec les masters.

M. COTE répond que les parcours qui n'auront pas atteint une soutenabilité réelle n'ouvriront pas. Concernant l'articulation majeures et mineures, il y a des domaines où elle est engagée.

M. VALLETTE interpelle M. COTE sur le fait que, si la faculté souhaite valoriser l'enseignement en anglais, le département des langues doit avoir plus de moyens pour former les étudiants et les enseignants.

Le conseil de la faculté se prononce en faveur de la campagne d'évaluation des formations par le HCERES (vague D) 29 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions.

4. Demande de création d'un Diplôme Universitaire Data/Stratégie

La Doyenne rappelle que ce diplôme universitaire (DU) est porté par le département de formation continue (DFC), pour l'instant rattaché à la faculté des sciences et ingénierie. Ce diplôme fait partie du projet d'établissement en répondant à la volonté de l'université de se positionner au meilleur niveau sur un domaine émergent qui bouleverse l'ensemble des usages liés au numérique.

Il permettrait de prendre en compte des demandes nombreuses de la société civile et industrielle ainsi que de pallier les lacunes de l'université en la matière.

La Doyenne précise que ce DU entre également dans le cadre de l'articulation entre formation initiale et formation tout au long de la vie que l'université souhaite développer. Il sera une suite logique au projet d'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) que mathématiciens et informaticiens sont en train d'élaborer en vue du deuxième appel d'offre EUR. Ce projet a pour ambition d'offrir à chaque site universitaire la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans des domaines scientifiques.

M. GUERIN fait remarquer que le DU est porté par des personnes externes à l'université. Il demande un vote à bulletin secret.

En réponse à M. GUERIN, M. MEYER précise qu'il n'y a pas ce type de compétences au sein de nos facultés. Peu de personnes dans notre périmètre sont aujourd'hui capables d'intervenir. Il pourrait être bénéfique d'en recruter afin de valoriser ce qui est déjà très bien fait au sein de nos facultés et d'améliorer ce qui doit l'être.

Mme HAMEL-DELLENBACH s'étonne qu'une faculté participe à un DU qui ne fait pas partie de ses compétences, d'autre part elle trouve le coût de la formation élevé par rapport au nombre d'heures proposé.

Mme CAILLARD précise que le service de formation continue gère les formations et que les UFR portent les formations.

M. CHESNAUX attire l'attention sur les coûts que va devoir supporter la communauté.

M. GLORIEUX souhaite savoir combien les intervenants vont être rémunérés, ainsi que la raison pour laquelle le conseil de faculté est consulté alors que la formation existe déjà. Il s'interroge également sur le fait qu'aucun intervenant ne fasse partie de la faculté et qu'elle ne soit pas proposée en formation initiale.

M. MEYER répond que cette formation ne peut pas être proposée en formation initiale car elle est très spécialisée. Elle va valoriser beaucoup de formations auprès des entreprises et des administrations. A long terme, des compétences vont se développer au sein de l'université, ce qui est en accord avec le projet d'établissement qui a été présenté.

Le vote concernant la demande de création d'un Diplôme Universitaire Data/Stratégie est réalisé à bulletin secret.

Le conseil de la faculté se prononce en faveur de la création du diplôme universitaire Data/Stratégie par 21 voix pour, 11 voix contre, 7 abstentions.

5. Point d'information sur le processus de recrutement Parcoursup et constitution de commissions de recrutement

M. COTE dresse le bilan des réunions du groupe de travail et précise les échéances à venir. Le groupe « recrutement en L1 » s'est réuni 2 fois et va se réunir le lendemain pour affiner et examiner les algorithmes de pré-classement des étudiants.

Les dossiers des étudiants dont le rang est sensible seront examinés par des commissions pédagogiques. Les enseignants-chercheurs du groupe de travail « recrutement L1 » et une trentaine de collègues volontaires (provenant des UFR et du groupe de travail L0) effectueront des opérations de pré-classement. Avant le 18 mai, il faudra réintégrer les avis des collègues dans un classement préalable pour avoir une liste globale.

Il précise que la procédure détaillée finalement choisie sera communiquée au conseil de faculté du 3 mai 2018. Les commissions pédagogiques qui ont valeur de jury prennent des décisions souveraines.

En réponse à la question de Mme LE CORNEC, M. COTE précise que les quotas parisiens et non parisiens seront fixés au 22 mai 2018 par le Rectorat.

Les critères de classement des candidats peuvent être transmis aux personnes qui le souhaitent. C'est le jury de la commission pédagogique qui prend les décisions finales.

• Questions diverses

La Doyenne propose de répondre à la question de Mme WOISARD du 5 mars 2018 concernant les actions envisagées par la faculté afin de favoriser l'accès aux études supérieures des migrants.

Sorbonne Université et la faculté considèrent que l'accès aux études scientifiques nécessite la maîtrise du français. Un dispositif d'apprentissage du français a été mis en place à la faculté des lettres par le biais du Service Inter-universitaire de l'Apprentissage des Langues, en collaboration l'association InFLEchir. Les relations entre la faculté des lettres et

l'association InFLEchir se sont compliquées mais elles se poursuivent. La faculté des lettres a investi plus de 90 000 euros dans ces formations.

Au niveau de la faculté des sciences et ingénierie, 2 réunions ont été organisées avec les représentants des associations (Ouvrir P6, le Réseau Etudes Supérieures et Orientation des Migrants et Exilés et le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur) et le vice-doyen Vie étudiante et Vie de campus.

Au vu de ces éléments, le Président de Sorbonne Université a donné son accord afin que des locaux soient mis à disposition d'un groupe de 23 exilés maîtrisant le français, pour une remise à niveau dans les matières scientifiques. La Doyenne précise qu'une convention est en cours de rédaction.

La Doyenne rajoute qu'une réflexion est en cours afin de mettre en place, à moyen terme, un dispositif ayant pour objectif de permettre un retour aux études scientifiques des étudiants migrants.

Mme WOISARD souhaite souligner que l'association InFLEchir a porté à 90% la remise en niveau des migrants. Un programme de 2 ans (remise à niveau en français pour du Français Langue Etrangère puis Français Objectif Scientifique) a été mis en place avec Ouvrir P6.

Elle précise la spécificité du public, car il s'agit de personnes qui ont arrêté leurs études pendant plusieurs années et insiste sur le fait que l'accompagnement vers un projet individuel professionnel est nécessaire.

M. IZIDORE explique que ce n'est pas l'occupation de force d'un bâtiment de l'université qui a déclenché la mise à disposition des salles, mais bien la maîtrise du français par les étudiants exilés. D'autre part, il ajoute qu'il est important de faire les choses de manière respectueuse, de privilégier le dialogue et d'être vigilant dans sa communication.

Mme WOISARD propose que le projet se pérennise par la mise en place de plusieurs choses : l'accueil des migrants peu importe leur statut, la désignation d'un référent administratif facultaire, une réflexion sur la valorisation des tuteurs et enseignants-chercheurs, la création d'un Diplôme Universitaire (DU) et pour finir, la mise en place d'une passerelle entre le DU et la L1.

En réponse à Mme WOISARD, M. IZIDORE rappelle que l'université doit agir dans le cadre de ses missions. La prise en charge sociale peut se faire par un partenariat avec les structures compétentes. D'autre part, M. IZIDORE souhaite rappeler que Sorbonne Université n'a pas vocation à contrôler le statut juridique des étudiants.

Les étudiants souhaitant s'inscrire à Sorbonne Université doivent présenter des documents rédigés en caractère romain. Lorsqu'ils sont en incapacité de le faire car leur passeport est rédigé dans une langue étrangère, la seule solution reste la présentation d'un titre de séjour. M. IZIDORE souhaite insister sur ce point, car il tient à dissiper l'idée selon laquelle Sorbonne Université contrôlerait le statut juridique des étudiants, alors que les services ne font qu'appliquer la loi.

Mme LEMARCHAND demande qu'au prochain conseil, le sujet soit ajouté à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.

Corinne AUBERT

Doyenne de la faculté des sciences et ingénierie

